

***Du Comité national
à la Fondation pour la mémoire de l'esclavage
2001-2026***



**Kazacondé
24 juillet 2026**

Pierre-Yves Bocquet, directeur adjoint FME

Chère Sylvie Anne CONDE,
Cher Richard PHILCOX,
Mesdames et Messieurs
Chers amis,

Avant toutes choses, je tiens à vous partager les regrets de Jean-Marc AYRAULT, le président de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage, et d'Aïssata SECK, sa directrice, qui ne peuvent être avec vous aujourd'hui mais qui m'ont chargé de vous transmettre leur amitié et leurs encouragements pour ces deux journées d'hommages rendus à Maryse CONDE.

Depuis ce matin et jusqu'à demain, les différentes facettes de sa personnalité, de son œuvre et de ses combats seront évoquées. Maryse CONDE la femme engagée, Maryse CONDE l'écrivaine couronnée, Maryse CONDE la grande figure humaniste, Maryse CONDE la femme libre, audacieuse, rétive à toutes les idéologies, à toutes les idées reçues, à tous les dogmes, et qui n'hésita jamais à dire les vérités désagréables que personne n'osait formuler en son temps.

Il me revient d'évoquer une autre Maryse CONDE, celle qui pendant quelques années a fréquenté à Paris les Palais de la République, les cabinets des ministres et les cérémonies officielles, pour accomplir une œuvre qui n'est pas littéraire mais qui n'est pas moins importante, puis que c'est elle qui, entre 2004 et 2007, en tant que présidente du premier comité pour la mémoire de l'esclavage, a eu la responsabilité de conseiller le gouvernement pour la mise en œuvre de la loi TAUBIRA du 21 mai 2001, ce texte très important de notre République dont nous fêtons le 25^{ème} anniversaire tout au long de cette année 2026.

Cette œuvre-là de Maryse CONDE nous est particulièrement chère, à la Fondation pour la mémoire de l'esclavage, puisque nous en sommes directement issus : c'est en effet à partir de ce comité institué par l'article 4 de la loi TAUBIRA et dont elle a été la première présidente

que la FME a été conçue. La Fondation n'a pas seulement remplacé ce comité ; elle a prolongé son action avec des moyens nouveaux et élargi son assise en acquérant l'autonomie juridique. Maryse CONDE a elle-même participé à cette aventure, dans les dernières années de sa vie, en acceptant de siéger symboliquement au conseil scientifique de la Fondation.

Nous n'avons jamais oublié son engagement et son soutien, et c'est la raison pour laquelle, lorsqu'elle est décédée il y a deux ans, c'est de la FME qu'est parti le mouvement qui a publiquement appelé à ce qu'elle bénéficie d'un hommage national.

Elle y avait droit, en tant que dignitaire de la Grand' Croix de l'Ordre National du Mérite. Elle l'avait reçue des mains du Président de la République lors d'une cérémonie au Palais de l'Elysée au début de l'année 2020. Une cérémonie dont à l'époque j'avais trouvé qu'elle n'avait pas eu toute la publicité qu'elle aurait dû avoir – et j'avais vu dans ce désintérêt conjugué du service de presse de l'Elysée et des journalistes français pour cet événement qui était pourtant historique (Maryse CONDE a en effet été la première femme noire en France à recevoir la Grand' Croix de l'ONM) une marque de ce silence sur un certain passé français qu'elle a passé sa vie à briser.

Ce silence a toujours eu plusieurs sens, et Maryse CONDE le savait mieux que personne.

Dans son autobiographie *Le Cœur à rire et à pleurer*, elle raconte comment, enfant, elle avait deviné que dans les silences et les dénis qui habitaient sa famille, il y avait « *un secret [qui] était caché au fond de [s]on passé, secret douloureux, secret honteux dont il était inconvenant et peut-être dangereux de forcer la connaissance.* » Un secret dont elle écrit : « *Il valait mieux l'enfouir au fond de ma mémoire comme mon père et ma mère, comme tous les gens que nous fréquentions, semblaient l'avoir fait.* »

Ce secret, naturellement, c'était la mémoire de l'esclavage, dont elle ne prendra conscience qu'adolescente, après avoir lu *La Rue Cases-Nègres*. C'est en effet dans les pages du livre de Joseph ZOBEL qu'elle dit avoir vraiment découvert ce qui s'était caché dans les jeux étranges auxquels elle s'était prêtée enfant avec une petite fille Blanc-Pays. Des jeux de violence et d'humiliation qui lui avait fait monter aux lèvres la première de la longue liste de ces questions qu'il ne fallait pas poser et que Maryse Condé a toujours eu à cœur, au contraire, de poser, franchement, clairement, comme on pose un objet bien en évidence sur une table.

Il y a le silence qui masque la blessure fondamentale de l'esclavage si douloureuse qu'elle en devient indicible, comme chez ses parents, et il y a le silence qui masque simplement l'ignorance et l'indifférence, et c'est ce silence-là, le silence de la France, l'ignorance de la France, l'indifférence de la France à l'égard de son histoire esclavagiste que Maryse CONDE

a voulu briser en acceptant de prendre la présidence du premier comité pour la mémoire de l'esclavage né de la loi TAUBIRA.

Dans une conférence en 2011, elle a pourtant déclaré que cette loi l'avait laissée « indifférente ». Mais dans la synthèse du rapport qu'elle a remis au Premier ministre Jean-Pierre RAFFARIN en 2005, elle écrit : *« La très grande majorité de nos concitoyens du monde issu de l'esclavage (Guyane, Guadeloupe, Martinique et Réunion) est convaincue que l'histoire de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions continue d'être largement ignorée, négligée, marginalisée. Ces concitoyens perçoivent cet état de fait comme un déni de leur propre existence et de leur intégration dans la République. Ils attendent de l'État, au-delà de tous les clivages, un acte symbolique fort et des actions, qui donnent un prolongement à la loi du 21 mai 2001. »*

C'est la mission que Maryse CONDE accepta d'embrasser en devenant la première présidente du comité pour la mémoire de l'esclavage. Mais, vingt ans avant l'année 1998 et les débats autour de la commémoration du 150^e anniversaire de l'abolition de l'esclavage qui serviront de matrice à la loi TAUBIRA, elle s'était déjà lancée à l'assaut de ce mur d'oubli.

L'une de ses premières apparitions à la télévision française, à une heure de grande écoute, était même exactement pour faire cela : en janvier 1978, elle fut à deux reprises sur le plateau des Dossiers de l'Ecran, pour réagir à la diffusion-événement de la série RACINES.

Dans la première émission, seule femme au milieu d'un aréopage de spécialistes français, états-uniens et africains de l'esclavage, elle répond avec calme aux réactions des téléspectateurs, dont je vais vous livrer un petit échantillon, par la voix de Guy DARBOIS, le préposé au standard de l'émission :

« Ma première impression à la lecture des fiches, et il s'agit, je dis bien, que d'une opinion personnelle, est que ce film a développé une sorte de complexe de culpabilité.

Je dis cela car il y a un nombre anormalement important de personnes qui nous ont appelé pour dire :

- Les Blancs ne sont pas les seuls coupables, ils peuvent à peine être considérés comme les complices des vrais responsables qui, eux, sont les chefs noirs eux-mêmes

- Ou bien : parlez des Arabes qui ont été les premiers et les plus grands esclavagistes

- Ou bien ; pourquoi s'apitoyer sur un phénomène qui s'est développé il y a 2 et 300 ans alors que l'on cache qu'il existe encore de nos jours

- J'ai même trouvé des défenseurs de l'esclavage, qui, disent-ils, ne doit pas être confondu avec la traite des Noirs qui elle est condamnable alors que l'esclavage assurait aux Noirs des Etats-Unis une situation plus agréable que celle des ouvriers de l'Europe du 19ème siècle. »

Ces réactions datent d'il y a presque cinquante ans, et pourtant, on les dirait sorties tout droit du plateau d'une certaine chaîne de télévision qu'on aurait allumée aujourd'hui même...

Face à cette autre forme de déni, bien différente de celle qu'elle avait observée chez ses parents, Maryse CONDE a tenté de faire entendre la voix des populations victimes de l'esclavage, rappelant sans cesse que l'esclavage a existé aussi en France, évoquant l'histoire particulière de la Guadeloupe où elle était née, mentionnant les marrons dont la fuite était la résistance. Mais elle a aussi dit le crime, citant à la télévision française les peines prévues par le Code Noir pour les fuyards, oreilles coupées, jarret coupé, mort ; des peines qui ne racontaient pas le pays où Kunta Kinté avait été déporté mais bien la France, le pays de Louis XIV et de Napoléon, le pays des téléspectateurs des Dossiers de l'Ecran qui avaient cru regarder une émission sur l'esclavage aux Etats-Unis...

Quelques années plus tard, elle revint à la télévision française pour parler d'esclavage, avec *Moi, Tituba, sorcière noire de Salem*. Cette fois-ci, c'est elle qui parlait des Etats-Unis, et aussi un peu de la Barbade d'où était originaire « sa » Tituba.

Certes, de ce récit d'une répression misogyne en Nouvelle Angleterre, elle avait fait une histoire universelle où elle faisait sourdre toute sa colère contre le racisme, contre le patriarcat et la martyre des femmes, mais cette histoire n'était pas encore celle du secret qui avait pesé comme une chape de plomb sur son enfance, le secret de l'esclavage colonial français, pas plus qu'il ne s'agissait de cet autre secret, plus enfoui encore, le secret des *résistances* à l'esclavage colonial français.

C'est pour lever ces secrets que Maryse CONDE a accepté de prendre la présidence du premier comité pour la mémoire de l'esclavage, dans un mouvement dont elle a dit plus tard qu'il mêlait à la fois sa volonté de faire « *pour une fois [...] une chose qui [...] touche [les Antillais] et intéresse tout le monde* » et son désir d'affronter son « *trauma* » intérieur, cette « *absence* » qu'elle « *voulai[t] combler* ».

Nous vivons toujours dans les orientations qu'elle a alors tracées, collectivement avec les membres de son comité :

Nous lui devons tout d'abord la date du 10 mai, la journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions, qu'elle a proposée dans son premier rapport de

2005. Premier pays à reconnaître l'esclavage et la traite comme crime contre l'humanité, la France est ainsi également devenue le premier pays ex-puissance coloniale à instituer une date nationale pour la mémoire de l'esclavage.

Nous devons également à Maryse CONDE et à son comité **une vision cohérente de la politique de la mémoire de l'esclavage**, inspirée des articles 2 et 4 de la loi TAUBIRA, qui a ajouté aux commémorations officielles des propositions pour l'école, pour la recherche, pour la culture et le patrimoine ; c'est à cette époque que les programmes scolaires ont connu leurs premières inflexions, c'est aussi à cette époque que le prix de thèse sur la mémoire de l'esclavage a été mis en place, c'est enfin à cette époque qu'un premier inventaire des œuvres, objets et documents sur l'esclavage a été réalisé dans les musées et services d'archives français. La FME n'a pas dévié de cette vision, et poursuit dans ces directions qui ont été ouvertes entre 2004 et 2007.

Nous devons enfin à Maryse CONDE une ambition qui reste plus que jamais d'actualité ; il suffit pour cela de relire le premier rapport du comité, que Maryse CONDE a remis en avril 2005 au Premier ministre de l'époque Jean-Pierre RAFFARIN.

A côté des propositions qui ont été mises en œuvre – le 10 mai, l'idée de créer un événement dans les écoles permettant aux élèves de s'exprimer sur la mémoire de l'esclavage, ce qui deviendra le concours de la Flamme de l'Egalité en 2015, et d'établir un guide des sources archivistiques sur la traite, l'esclavage et leurs abolitions, qui a été publié en 2007 –, le rapport proposait également :

- la création d'un Centre national d'Histoire et de Mémoire de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions abritant un centre de documentation, une salle de conférences, des salles de séminaire, une salle d'expositions,
- et la création dans ce Centre d'un laboratoire inter-universitaire de recherche comparative sur la traite négrière, l'esclavage et leurs abolitions.

Ce lieu de documentation, de rencontre, d'exposition dédié à la mémoire de l'esclavage, Edouard GLISSANT en donnera les contours dans le rapport qu'il remettra en 2007 au Premier ministre Dominique DE VILLEPIN.

Presque 20 ans plus tard, il n'existe toujours pas, même si, depuis, des institutions inspirées de cette ambition sont nées – je pense évidemment au MACTe à Pointe-à-Pitre mais aussi à la Fondation pour la mémoire de l'esclavage – et je peux vous dire que, parmi les propositions que nous continuons de faire aux têtes de l'exécutif, cette demande que Maryse CONDE avait formulée continue de figurer, et je suis convaincu que ce Centre existera un jour, car il est

simplement incompréhensible que, au vu de l'importance de l'esclavage dans notre histoire, l'Etat n'a jamais jugé nécessaire de créer un tel endroit.

Il en est de même pour l'autre proposition que le rapport de 2005 formulait : la création d'un laboratoire inter-universitaire de recherche comparative sur la traite négrière, l'esclavage et leurs abolitions.

Aujourd'hui, il existe au Royaume-Uni une dizaine de laboratoires dédiés à l'étude des esclavages et de leurs héritages. En Allemagne, le *Bonn Center for Dependency and Slavery Studies* réunit depuis plusieurs années une centaine de chercheuses et de chercheurs de toutes nationalités qui étudient en pluridisciplinarité les différentes formes de travail contraint dans le monde et à toutes époques. Aux Pays-Bas, l'équivalent de l'Agence nationale de la recherche vient d'allouer 3 M€ à l'institut d'Histoire Sociale d'Amsterdam pour un programme dédié à l'analyse de l'esclavage colonial néerlandais et ses héritages.

Et en France ? L'existence d'un laboratoire est toujours la reconnaissance à la fois d'un champ de recherche, et de la nécessité de dédier à sa connaissance des moyens spécifiques sur le long terme. Or Il n'existe aujourd'hui dans notre pays aucun laboratoire de recherche spécifiquement dédié aux esclavages. Même le Centre international de recherches sur les esclavages et post-esclavages (le CIRESC) que dirige Myriam COTTIAS n'a pas ce statut protecteur, malgré ses vingt ans d'existence et son riche bilan. Et faut-il rappeler que, si Maryse CONDE a été professeure d'université, ce n'était pas en France, mais à New York, où elle a terminé sa carrière.

Malgré cela, lorsque la FME a réalisé l'année dernière le Livre Blanc de la recherche française sur les esclavages, elle a fait le diagnostic de la vitalité de ce champ de recherche dans notre pays, mais aussi de son éclatement, et de son manque de visibilité et de reconnaissance institutionnelle, malgré plus de 250 chercheuses et chercheurs identifiés, relevant de 14 disciplines et travaillant dans une vingtaine d'institutions.

Alors que nous travaillons aujourd'hui à mettre en œuvre les orientations de ce Livre Blanc, l'ambition qu'avait affichée en matière de recherche le comité présidé par Maryse CONDE est plus que jamais d'actualité, et nous espérons que le Réseau thématique dont nous préparons actuellement la création dans le prolongement du Livre Blanc permettra de franchir une nouvelle étape dans sa traduction.

Si les orientations que Maryse Condé a posées pour la reconnaissance de la mémoire de l'esclavage restent pleinement pertinentes, c'est aussi parce que les réticences auxquels elle s'est heurtée n'ont pas désarmé. Durant les 25 années qui nous séparent aujourd'hui du vote

à l'unanimité de la loi TAUBIRA, il y a eu aussi des reculs, qui auraient pu être plus dévastateurs encore s'ils n'avaient pas été enrayés.

J'ai déjà dit comment l'abandon après 2007 du projet de Centre des mémoires de l'esclavage a suscité en retour la création du Mémorial ACTe puis de la FME.

Je veux rappeler un autre épisode, moins connu : celui de la révision des programmes d'histoire du lycée en 2018. Lorsqu'une première version de ces nouveaux programmes a été soumise à la concertation, sachez que cette première version avait tout simplement effacé en classe de 2nde générale l'histoire de l'esclavage français à l'époque moderne, remplacée par une évocation du « *développement de l'économie "sucrière" et de l'esclavage dans les îles portugaises et au Brésil* » aux XVe et XVIe siècles, et des « *limites de l'application des principes démocratiques (esclaves, Indiens d'Amérique, ...)* » dans la révolution américaine, l'esclavage n'étant abordé dans le contexte français pour les lycéens de l'enseignement général qu'en 1ère, sous l'angle de son abolition en 1848. Aux autres, l'esclavage et l'hypocrisie d'une application à géométrie variable des grands principes, à la France, la gloire de l'abolition.

Ce projet a suscité le 5 décembre 2018 un courrier au ministre de l'Education nationale de Jean-Marc AYRAULT (alors président du groupement de préfiguration de la FME) et Christiane TAUBIRA fondé sur la loi de 2001, et il a été suivi le 14 décembre 2018 d'un second courrier, signé des trois anciennes présidentes et du président de l'époque du CNMHE, Maryse CONDE, Françoise VERGES, Myriam COTTIAS et Frédéric REGENT, appelant le ministère à revoir sa copie.

Ce qui fut fait, par l'ajout dans la version définitive du programme de 2nde d'un point sur « *Les ports français et le développement de l'économie de plantation et de la traite* ».

Ce correctif a certes permis de réintroduire l'approche classique du « commerce triangulaire », mais je veux ici rappeler ce que Maryse CONDE écrivait dans son rapport de 2005 à propos des programmes scolaires. Elle appelait alors à un « *changement de perspective* », qu'elle motivait ainsi : « *Puisqu'il faut le rappeler, la République française a voté une loi tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage comme "crime contre l'humanité". Elle a donc reconnu et inscrit dans la loi la nécessité d'une réparation historique.*

Cette réparation historique doit se traduire dans les écoles où les futurs citoyens sont en droit de savoir pourquoi et comment la France fut une puissance coloniale et esclavagiste et comment l'abolition de l'esclavage fut accomplie. »

De ce passage je retiens deux choses : la première est cet appel à un « changement de perspective » qui insisterait davantage, d'une part, sur la nature de crime contre l'humanité de l'esclavage et, d'autre part, sur la façon dont ce dernier a été concrètement abattu dans l'espace français. La FME s'inscrit pleinement dans ces orientations, notamment lorsqu'elle ne cesse de demander que la révolution à Saint-Domingue / Haïti, sa genèse, ses enjeux et ses conséquences soient enfin enseignés à tous les lycéens de France, et non pas seulement aux élèves des outre-mer et des lycées professionnels comme c'est le cas aujourd'hui.

La deuxième chose que je retiens, c'est que Maryse CONDE, lorsqu'elle écrivait ces lignes en 2005, n'était pas une Me'veilleuse ni une Inc'oyable, ces jeunes branchés de l'époque du Directoire dont on disait qu'elles et ils cherchaient à effacer le souvenir de la Révolution en ne prononçant plus sa première lettre, le « R ». Les historiens ont depuis fait litière de cette légende, mais je la rappelle pour relever que, en 2005, Maryse CONDE n'évitait pas l'autre mot en « R » qu'il ne fallait alors pas prononcer lorsqu'on parlait de la mémoire de l'esclavage : je veux parler du mot « Réparation », dont elle fait l'une des clés de l'enseignement de cette page de notre histoire à tous les enfants de France.

A l'heure où ce mot a cette année clairement surgi dans le débat français, après avoir envahi la conversation mondiale sous l'aiguillon de la CARICOM, de l'Union Africaine et aujourd'hui de l'Assemblée générale des Nations Unies, à l'initiative du Ghana, je crois important de souligner que, dans ses fonctions de présidente du comité pour la mémoire de l'esclavage, Maryse CONDE n'a jamais esquivé ce débat.

Elle a clairement posé l'enjeu de la loi TAUBIRA qu'elle était chargée d'appliquer, et cet enjeu ne pouvait être à ses yeux que celui de la réparation, comme Christiane TAUBIRA l'avait dit elle-même dans son discours à la tribune de l'Assemblée Nationale lors de la première lecture de sa proposition de loi le 18 février 1999.

Cet appel, clair, net, comme tout ce que Maryse CONDE disait, est aujourd'hui pour nous qui sommes ici et qui, chacune et chacun dans nos engagements ou nos fonctions, sommes interpellés sur le sens concret à donner à ce mot, « réparation », est un encouragement à affronter ce défi sans verbiage ni faux semblants, à la façon dont Maryse CONDE l'aurait abordé si elle était encore parmi nous.

Mesdames et Messieurs,

Au moment de conclure, je veux partager avec vous avec un échange que j'ai eu la semaine dernière à la prison de Bois d'Arcy. J'étais invité au nom de la FME à participer à un échange

organisé par une association qui produit le magazine des détenus de la maison d'arrêt de Bois d'Arcy, *Le Taulé*, sous-titré « Mag ouvert dans un monde fermé ».

Pourquoi étais-je là ? Parce que le petit groupe de détenus qui rédige ce journal avait souhaité faire un article sur la résolution présentée par le Ghana à l'ONU pour reconnaître l'esclavage et la traite racialisés des Africains comme « le plus grave crime contre l'humanité », et parce qu'ils ne comprenaient pas l'abstention de la France sur ce texte.

Comme je leur parlais des 25 ans de la loi TAUBIRA, l'un des détenus m'a interpellé : « *25 ans après, on en est toujours là ! A quoi tout cela a-t-il servi ? Ce ne sont que des mots.* » Cette phrase m'a frappé, parce que, oui, la loi TAUBIRA n'est faite que de mots. Et ces mots n'ont pas suffi, à New York, en mars dernier, pour faire en sorte que la France sorte des rangs comme elle l'a fait en 2001 en reconnaissant l'esclavage et la traite comme crime contre l'humanité, et rallie les pays européens à une position plus ouverte et plus constructive que cette abstention.

Lorsqu'il est question de mémoire, les mots sont importants, car ils brisent le silence du déni ou de l'ignorance, et c'est ce que la loi TAUBIRA a fait en 2001, contre le silence dans lequel Maryse CONDE avait grandi en Guadeloupe, contre l'ignorance et le déni qui entourait et entoure encore largement cette histoire ici dans l'Hexagone, et sans doute si Guy DARBOIS ouvrait son standard aujourd'hui, il recevrait pour une bonne part le même genre d'appels qu'il avait reçus en 1978 lors de la diffusion des premiers épisodes de la série RACINES.

Les mots sont importants, mais ils ne prennent sens que s'ils sont suivis d'action : de leur détention, privés de la liberté d'aller et venir mais pas de la liberté de penser, c'est cela que les détenus de Bois d'Arcy m'ont rappelé la semaine dernière.

Des paroles et des actes.

Romancière, femme engagée, Maryse CONDE a toujours su le poids des mots. Présidente du comité pour la mémoire de l'esclavage, elle a su leur donner la force des actes en mettant en œuvre concrètement les orientations que traçait la loi TAUBIRA. Vingt-cinq ans après, ces orientations n'ont pas changé, et c'est toujours l'esprit de Maryse CONDE qui nous guide sur cette route, qui est le long chemin de la réparation.

Je vous remercie.